



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



Reglamento financiero

(Anexo del reglamento interno)

Liceo Francés internacional De Alicante Pierre Deschamps

Curso escolar 2026-2027

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 |



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



Sumario

Preámbulo	(p.3)
1. Matrícula – renovación de matrícula	(p. 3)
2. Tarifas aplicadas – naturaleza, periodicidad y cálculo ...	(p. 4)
2.1. Descripción de las tarifas facturadas	
2.2. Tasas de matrícula y periodicidad de la facturación	
2.3. Tasas de media pensión	
2.4. Exámenes	
2.5. Guardería y servicios anexos	
2.6. Transporte escolar	
2.7. Actividades extraescolares	
2.8. Cobertura por una empresa o por un tercero	
2.9. Material escolar	
2.10. Deterioros de bienes	
3. Método de pago – atraso en los pagos	(p.8)
3.1. Los modos de pago propuestos por el centro	
3.2. Los plazos de pago	
3.3. Las facturas pendientes	
4. Descuentos y bonificaciones	(P.9)
4.1. Llegada o salida durante el curso	
4.2. Descuento por familia numerosa	
4.3. Otros	
5. Información sobre las Becas	(p.10)
5.1. Las becas escolares	
5.2. Aplicación de las becas por el centro	
6. Fondo de Solidaridad	(p.11)



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



Preámbulo

El propósito de este Reglamento Financiero es informar a las familias de las disposiciones financieras para el año escolar en curso, tales como la matrícula, la renovación de matrícula, las cuotas escolares, los plazos de pago y las sanciones por retraso o falta de pago.

El presente Reglamento Financiero es parte integrante del reglamento del Liceo francés internacional de Alicante Pierre Deschamps (LFIA) que prestará a las familias los servicios educativos y, en su caso, los servicios auxiliares solicitados por las familias, como el comedor, la guardería, etc....

El Liceo francés internacional de Alicante Pierre Deschamps es un centro educativo privado de pago. Las tarifas y los precios se publican en el sitio web del liceo. También están disponibles en el departamento administrativo. Por consiguiente, la matrícula y la escolarización de los alumnos en el Liceo francés internacional de Alicante Pierre Deschamps están sometidas, sin reserva, a las siguientes normas:

1. Matrícula – renovación de matrícula

Se aplica una **cuota de primera matrícula** al ingresar un nuevo alumno en el Liceo francés internacional de Alicante Pierre Deschamps. Esta cuota es fija independientemente de la fecha de llegada.

Los padres o tutores legales del niño que se matricula deben depositar en la plataforma online, los documentos según el procedimiento establecido en la aplicación EDUKA.

La solicitud de matrícula (o de renovación de matrícula) y su validación no serán definitivas hasta que el departamento financiero haya recibido el pago de las tasas de matrícula (o de renovación de matrícula). Ningún estudiante será admitido en el curso si la solicitud no está completa y la cuota de inscripción no está pagada.

Aparte de los casos indicados a continuación, todas las familias deben pagar los derechos de inscripción, incluidos los becarios franceses. Una vez recibida la notificación de las becas francesas, el liceo reembolsará los derechos de inscripción.

El pago de la primera cuota de inscripción o de reinscripción supone la aceptación del presente reglamento financiero. Las cuotas no son reembolsables.

Los alumnos reintegrados (por ejemplo, después de una ausencia de un año en el extranjero) y los alumnos que proceden de otro establecimiento bajo la plena responsabilidad de la MLF se beneficiarán de una reducción en las tasas de inscripción y deberán abonar la tarifa correspondiente a una reinscripción.



Lycée français
International
d'Alicante
Pierre Deschamps



2. Tarifas aplicadas – naturaleza, periodicidad y cálculo

2.1. Descripción de las tarifas facturadas

Los padres son responsables solidarios del pago de las tasas debidas al centro (salvo decisión contraria del juez y previa presentación de una resolución).

Las tasas que cobra la escuela son las siguientes:

- Tasas de escolaridad,
- Tasas de examen,
- Comedor escolar
- Guardería
- Transporte escolar
- Salidas y viajes escolares
- Pueden cobrarse otros gastos adicionales como: alquiler de taquillas, manuales digitales, actividades extraescolares, identificación escolar(badges) ...

Las tarifas se presentan en el anexo de este documento y están disponibles en el sitio web del centro.

El calendario de pagos y las tasas son revisados anualmente por el Liceo Francés internacional de Alicante Pierre Deschamps y se publican en la página web o se pueden consultar en el Anexo I.

2.2. Tasas de matrícula y periodicidad de facturación

Las cuotas escolares son anuales. Por ello, se deben desde el primer día del curso escolar en septiembre.

Por razones prácticas, el pago se divide en diez periodos (salvo en casos excepcionales de pago anual). Aquellas familias que deseen realizar el pago anual deberán solicitarlo por correo electrónico a facturation@mlfalicante.org y abonarlo íntegramente en la cuenta del centro antes del 15 de septiembre.

Las familias cuyo hijo se incorpore o abandone el Liceo Internacional de Alicante durante el curso escolar deberán pagar el mes de incorporación o de abandono, ese mes es debido en su totalidad.

Las tasas anexas se cobran cuando se presta el servicio y se añaden al periodo correspondiente.

Para el cálculo de las facturas en caso de llegada o salida durante el trimestre, véase el capítulo 4 *Descuentos y reducciones*.



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



Tengan en cuenta que en el caso de la movilidad internacional **individual** (no gestionada por el liceo), para garantizar la plaza del alumno en el Liceo Francés internacional de Alicante Pierre Deschamps, la dirección del LFIA se reserva el derecho de cobrar gastos de reserva.

2.3. Tasas de media pensión

Los alumnos que deseen comer en el comedor escolar del Liceo Francés internacional de Alicante Pierre Deschamps deberán inscribirse en el momento de la inscripción en línea a través de la aplicación EDUKA.

El servicio de media pensión se establece por períodos y es fijo, aunque no se utilice todos los días. La media pensión se factura a tanto alzado: el pago es mensual.

Los cambios de régimen de media pensión (DP 4 días únicamente para Primaria, DP 5 días, externo vigilado, externo) se autorizan cada dos meses, el 1 de noviembre, el 1 de enero, el 1 de marzo y el 1 de mayo del curso escolar, enviando la solicitud a las secretarías correspondientes. El régimen elegido es para el bimestre completo.

Se puede conceder un descuento parcial en las tasas de media pensión en caso de ausencia de más de un mes en el mismo trimestre (excluyendo las vacaciones escolares) o justificado por una razón importante de la que la dirección del centro es el único juez.

Los alumnos de 1ère y Terminale que formulen la solicitud, por correo electrónico a Vida Escolar antes del 15 de mayo, podrán de manera excepcional, darse de baja del servicio de comedor para el mes de junio. Pasada esa fecha, no se atenderá ningún cambio

2.4. Exámenes

➤ Diplôme National du Brevet (3^{ème}), Épreuves anticipées (1^{ère}), Baccalauréat (Tle)

La inscripción a determinados exámenes, como el *diplôme national du brevet*, los exámenes anticipados en 1ère y las evaluaciones finales del *baccalauréat* en Terminale, conlleva el pago de tasas al Estado francés.

El establecimiento organizador de los exámenes fija anualmente el importe adeudado por cada examen. Se facturará a las familias en el segundo semestre según la fecha de publicación de las tarifas.

Las tasas de inscripción a los exámenes Brevet, EAF y Bac no son reembolsables

➤ Certificación de idiomas

El coste de una certificación de idiomas en inglés (Cambridge/Linguaskill), en francés (DELF/DALF) y en español (DELE) se incluye en la escolaridad del alumno. El paso de certificaciones adicionales da lugar a una facturación específica



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



- **DELE (español):** Los alumnos interesados deben inscribirse y pagar las tasas de inscripción en línea en la página web del Instituto Cervantes, el centro reembolsará la tasa abonada previa justificación de la inscripción, pago y certificación de presentación al examen escrito y oral.
- **DELFDALF (francés):** Para los alumnos que deseen pasar el DELFDALF, el centro se hará cargo de los derechos de inscripción.
- **CAMBRIDGE (inglés):** Para los alumnos que deseen pasar las certificaciones de inglés, el centro se hará cargo de los derechos de inscripción.

ATENCIÓN: En caso de que un candidato no se presente al examen en la fecha prevista y desee inscribirse nuevamente, el coste íntegro de esta segunda inscripción será asumido por la familia.

La aprobación de certificaciones adicionales está sujeta a una facturación específica.

2.5 Guardería y servicios anexos

Se ofrece un servicio de **guardería** a los alumnos y a las familias del Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps. El servicio de guardería, al igual que los demás servicios, es facultativo y está sujeto al pago de una cuota.

La cuota anual de la guardería se pagará mensualmente y no son reembolsables. La inscripción puede modificarse, previa solicitud en la secretaría correspondiente, antes del comienzo del mes en el que se solicita la baja. Una vez comenzado el mes, no se aceptará ninguna baja en dicho servicio.

En el caso de que un alumno haga uso del servicio de guardería sin estar previamente inscrito o debido a un retraso en su recogida, se procederá a la facturación del servicio conforme a la tarifa vigente de guardería, ya sea en horario de mañana y/o de tarde.

Los costes de las **taquillas** se abonarán mediante un único cargo en el primer semestre del curso escolar.

En caso de pérdida de la **identificación escolar (badge)**, y previa solicitud por correo electrónico a la Secretaría de Secundaria (Vida Escolar), se emitirá una nueva identificación al alumno. El coste de su reposición será facturado posteriormente a la familia.

El coste de los viajes escolares (incluidas las pernoctaciones) corren a cargo de las familias de acuerdo con las condiciones establecidas en la carta de viajes.

Las familias deberán encontrarse al día en el abono de las cuotas escolares correspondientes, incluido el pago del mes anterior a la realización del viaje. En caso contrario, no podrán participar en los viajes escolares organizados por el centro. Asimismo, cualquier importe abonado previamente en concepto de reserva será destinado a cubrir los pagos pendientes relativos a gastos escolares adeudados.

réseau mifmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 |



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



Los materiales (libros, CDs, revistas, etc.) prestados por el CDI o la BCD y no devueltos en el plazo establecido por el servicio serán cargados a las familias y se cobrará el coste real del material

2.6. Transporte escolar

El transporte escolar es gestionado por el establecimiento, la apertura de las diferentes líneas dependerá cada año del número de familias inscritas.

Este servicio se organizará únicamente si los gastos e ingresos están equilibrados.

La inscripción al transporte escolar es anual, este servicio es fijo en base a la opción elegida (solo ida, ida y vuelta, y solo vuelta), las tarifas fijadas para cada línea de autobús se comunicarán a las familias en el momento de la inscripción. El pago es mensual.

En caso de fuerza mayor debidamente justificada (por ejemplo, una mudanza), el Liceo podrá autorizar la retirada de un alumno del servicio de transporte durante el año escolar.

2.7. Actividades extraescolares

El LFIA confía las actividades extraescolares a una empresa externa (convención), la cuales se encarga de la organización de las actividades y de recibir el pago de las familias.

Al principio de cada curso escolar se proporciona a las familias información detallada sobre las actividades.

2.8. Cobertura por una empresa o por un tercero

¡Atención! En principio, el liceo no puede facturar a las empresas. En casos excepcionales, podrán presentarse facturas a terceros después de que las distintas partes interesadas hayan firmado los formularios en el departamento financiero.

2.9. Material escolar

Para todos los alumnos del liceo, los libros de texto son responsabilidad de las familias. La escuela obtiene el material escolar para las clases de primaria y lo entrega a los alumnos. Los libros de texto no pueden considerarse en ningún caso material escolar.

2.10. Deterioros de los bienes y perdidas

Las familias son responsables de los daños causados por sus hijos, y en su caso, se les podrá facturar el reembolso de los gastos ocasionados por dichos daños.



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



3. Método de pago – atraso en los pagos

3.1. Los medios de pago propuestos por el centro

El pago de las tasas se realiza **obligatoriamente mediante domiciliación bancaria**. Por lo tanto, las familias, deberán **imperativamente**, facilitar sus datos bancarios. En caso contrario, la escuela se reserva el derecho de cobrar una tasa administrativa adicional de 30 €.

A petición, y tras la aceptación expresa por parte del Liceo francés internacional de Alicante Pierre Deschamps, es posible solicitar el pago de las distintas cuotas de un único pago anual mediante transferencia bancaria.

A petición de la familia y previa aceptación expresa, por parte del LFIA, será posible solicitar el abono de las cuotas de escolaridad y comedor en un único pago anual mediante transferencia bancaria.

No obstante, y con independencia de la modalidad de pago elegida, las familias deberán facilitar obligatoriamente una domiciliación bancaria válida para la gestión de posibles gastos eventuales (como tiques, salidas, viajes u otros servicios adicionales)."

El aviso de pago mensual no se enviará a la familia, sino que se pondrá a disposición del responsable del pago en el portal Eduka:

<http://mlfespagne.eduka.school/>

Cualquier solicitud de cambio de número de cuenta o cualquier otra situación que afecte al pago de los derechos de matrícula y gastos escolares, debe ser comunicada al departamento financiero en el siguiente correo electrónico: facturation@mlfalicante.org

3.2. Los plazos de pago

Recordatorio: las tasas anuales de matrícula deben pagarse el primer día del curso escolar, en septiembre.

Calendario Indicativo de las domiciliaciones mensuales:

De septiembre a junio: entre el día 1 y 10 del mes en curso.

3.3. Las facturas pendientes

El acceso al servicio de enseñanza está supeditado al pago de las tasas debidas al liceo en concepto de derechos de inscripción, tasas escolares, tasas de examen, etc.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 |



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



No se puede utilizar ninguna cantidad para pagar las tasas de inscripción, los viajes escolares u otros servicios auxiliares, mientras se deban cantidades al centro.

Si se rechaza la domiciliación bancaria, el centro enviará un aviso de impago por correo electrónico y la cuota se incrementará en 30€ (treinta euros). La deuda debe pagarse entonces mediante tarjeta de crédito o transferencia a la fecha indicada.

En el caso de no realizarse el pago, el centro procederá a un cobro amistoso por carta, fijando un nuevo plazo. Pasado el plazo se iniciará un procedimiento contencioso a través de un abogado y cuyos costes podrán ser repercutidos a las familias afectadas.

La falta de pago antes del final del trimestre puede suponer la exclusión temporal del alumno.

Del mismo modo, la reinscripción de cada alumno/a (y, en su caso, de sus hermanos/as) sólo se valida si el importe total adeudado por la familia se abona antes del final del curso escolar. El centro se reserva el derecho de exigir anticipos de las cuotas a las familias que no hayan pagado las cantidades debidas en las fechas previstas durante el curso escolar anterior.

4. Descuentos y bonificaciones

4.1. Llegada o salida durante el curso

- Se entiende que las tasas de matrícula son paquetes anuales.
- En el caso de una llegada o una salida definitiva del centro durante el año, los gastos de escolaridad, media pensión y transporte se calcularán mensualmente (siendo la regla general que cada mes comenzado es debido)
- Para una nueva matriculación: sólo puede ser definitiva si el alumno está efectivamente presente el 1 de septiembre del año escolar. Pasada esta fecha, la inscripción sólo será posible en función del número de plazas disponibles en el centro.

4.2. Descuento por familia numerosa

La presencia simultánea de hermanos en el centro les da derecho a los siguientes descuentos en los gastos de escolaridad:

El responsable teniendo la figura de pagador de los gastos escolares de tres o más hijos de la misma unidad familiar (libro de familia) se beneficia de los siguientes descuentos:

- Reducción del 30% en los gastos de escolaridad del tercer hijo (aplicable al hijo menor)
- Reducción del 50% en los gastos de escolaridad del cuarto hijo y siguientes (aplicable al hijo menor).

Para aplicar debidamente los descuentos anteriormente referenciados, cada alumno matriculado en el centro contará una única vez, independientemente del estado civil de sus progenitores, no



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



pudiendo contar, el mismo descendiente, para dos unidades familiares.

En caso de desacuerdo entre los responsables legales sobre la pertenencia de los hijos a un grupo de hermanos, el descuento concedido se repartirá a partes iguales entre cada familia.

Del mismo modo, los hermanos/as que se matriculen en el Liceo francés internacional de Alicante Pierre Deschamps y que ya tengan un hermano/a mayor matriculado y presente en el centro el curso anterior, pagarán la tasa de reinscripción, no la de matrícula

4.3. Otros

En caso de accidente, enfermedad grave o acontecimientos familiares graves que comprometan la escolarización del alumno, las familias podrán solicitar una reducción por escrito. Sólo en este caso, y en función de las pruebas aportadas por la familia, la dirección del centro podrá decidir si se concede la reducción.

5. Información sobre las Becas

5.1. Las becas escolares

Los alumnos de nacionalidad francesa inscritos en el Consulado de Francia en Madrid o Barcelona pueden, bajo ciertas condiciones, beneficiarse de becas. La sección consular, a través de su página web, proporciona toda la información relativa a las condiciones de atribución, los calendarios de presentación de solicitudes, los procedimientos a seguir, y facilita a las familias los formularios y demás información necesaria para la constitución de su solicitud.

El Consulado examina las solicitudes de becas.

Las becas pueden cubrir, total o parcialmente, los costes que la escuela cobra por la matrícula y la primera inscripción. Además, las familias pueden recibir una subvención para la compra de libros de texto y material escolar (manutención), para el transporte y para los gastos de media pensión con la empresa de catering.

- Aplicación de las becas escolares en los gastos de escolaridad, media pensión y primera matrícula y reinscripción: la factura mensual tiene en cuenta los importes asignados a cada niño para el periodo en cuestión.
- Funcionamiento del reembolso de las becas escolares para la manutención (libros de texto y material escolar): esta ayuda se abona directamente en la cuenta del solicitante de la subvención en cuestión. Los reembolsos relativos a la 1ª Comisión tienen lugar antes de las vacaciones de Navidad y los relativos a la 2ª Comisión y a los expedientes tramitados al margen de la Comisión tienen lugar antes del final del 3er trimestre escolar.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 |



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



En todos los casos, las familias beneficiarias de las becas deberán facilitar a la escuela los datos bancarios a nombre del solicitante de la beca.

5.2. Aplicación de las becas por el centro

Como el Liceo Francés internacional de Alicante Pierre Deschamps actúa como intermediario financiero, sólo puede aplicar una beca después de recibir la notificación oficial del Consulado. Estas notificaciones tienen lugar dos veces al año, a saber, durante el verano para las solicitudes de becas y ayudas presentadas en enero de ese año ("Primer Consejo Consular de Becas" o CCB1) y durante las vacaciones de Navidad para las solicitudes tardías, las peticiones de revisión y las solicitudes de ayudas para los alumnos que acaban de ingresar en el Liceo Francés internacional de Alicante Pierre Deschamps.

En el caso de una beca del primer Consejo, la factura del primer trimestre reflejará su aplicación.

En el caso de una beca del 2º Consejo, el centro está obligado a facturar la totalidad de las cuotas del primer trimestre y no ajustará retroactivamente las facturas emitidas hasta que haya recibido la notificación oficial de la concesión, la variación (al alza o a la baja) de la beca.

6. Fondo de Solidaridad

El Fondo de Solidaridad está destinado a ayudar a las familias que atraviesan una dificultad puntual durante la organización de un viaje escolar u otra actividad. Está abierto a todas las familias del centro sin distinción. Las solicitudes se hacen de forma individual en el departamento de administración que posteriormente son examinadas por una comisión.

El director,

Christophe GALLAIS



El director Administrativo y financiero

Abdelwahed MALIKI



El Director Regional Administrativo y financiero,

Kerwin SPIRE

SPIRE
KERWIN -
Z344740
7B

Firmado
digitalmente por
SPIRE KERWIN -
Z3447407B
Fecha:
2026.03.03
15:30:43 +01'00'

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 |



Lycée français
International
d'Alicante
Pierre Deschamps

TARIFS SCOLAIRES - TARIFAS ESCOLARES 2026-2027

INSCRIPTION MATRÍCULA	1ER INSCRIPTION / PRIMERA MATRÍCULA	Tarif annuel	Tarif Mensuel
	Maternelle	721 €	
	Elémentaire - Collège - Lycée	1 133 €	
	RÉINSCRIPTION / RENOVACIÓN MATRÍCULA		
	Réinscription tous les niveaux	371 €	

SCOLARITÉ ESCOLARIDAD	SCOLARITÉ / ESCOLARIDAD	Tarif annuel	Tarif Mensuel
	Maternelle	6 520 €	652,00 €
	Elémentaire	6 520 €	652,00 €
	Collège	7 323 €	732,30 €
	Lycée	7 869 €	786,90 €

DEMI-PENSION COMEDOR	CANTINE	Tarif annuel	Tarif Mensuel
	Demi-pension 4 jours (maternelle-élémentaire)	1 370 €	137 €
	Demi-pension 5 jours	1 590 €	159 €
	Externe surveillé (Collège-Lycée)	300 €	30 €
	Ticket cantine (unité/jour)		11 €

TRANSPORT TRANSPORTE	TRANSPORT SCOLAIRE	Tarif annuel	Tarif Mensuel
	ZONA 1 - ALICANTE		
	2 voyages (aller/retour)	2 400 €	240 €
	1 voyage (aller ou retour)	1 800 €	180 €

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger





Lycée français
International
d'Alicante
Pierre Deschamps

GARDERIES / GUARDERÍA	GARDERIES	Tarif annuel	Tarif Mensuel
	GARDERIE MATIN		
	Maternelle (7h30-8h20) / Primaire (7h30-8h00)	170 €	17 €
	GARDERIE SOIR		
	(15h30-17h) o (17h-18h)	390 €	39 €
	GARDERIE 1 JOUR/SEMAINE		
	(15h30-17h) o (17h-18h)	200 €	20 €
	Ticket garderie (unité matin ou soir)		11 €

AUTRES	Tarif annuel	Tarif
BADGE (unité)		5 €
CASIER	30 €	

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger





Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



Règlement financier

(Annexe du règlement intérieur)

Lycée Français international d'Alicante Pierre Deschamps

Année scolaire 2026-2027

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 |



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



Sommaire

Préambule	p 3
1. Inscription – réinscription	p 3
2. Droits facturés – nature, périodicité et calcul	p 4
2.1. Description des droits facturés	
2.2. Droits de scolarité et périodicité de la facturation	
2.3. Droits de demi-pension	
2.4. Examens	
2.5. Garderie et services annexes	
2.6. Transport scolaire	
2.7. Activités périscolaires	
2.8. Prise en charge par une entreprise ou un autre tiers	
2.9. Matériel scolaire	
2.10. Détériorations des biens et pertes	
3. Mode de paiement – retard dans les paiements	p 8
3.1. Les moyens de paiement proposés par l'établissement	
3.2. Les échéances de paiement	
3.3. Les impayés	
4. Remises et réductions	p 9
4.1. Arrivée ou départ en cours d'année	
4.2. Abattement pour famille nombreuse	
4.3. Autres	
5. Information concernant les Bourses	p 10
5.1. Les bourses scolaires	
5.2. Application des bourses par l'Etablissement	
6. Caisse de Solidarité	p 11

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 |



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



Préambule

Ce Règlement Financier a pour finalité de communiquer aux familles les dispositions financières prévues pour l'année scolaire en cours telles que les inscriptions, les réinscriptions, les frais de scolarité, les échéances de paiements et les pénalités en cas de retard ou d'absence de paiements.

Ce Règlement Financier fait partie intégrante du règlement du Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps (LFIA) qui fournira aux familles les services éducatifs et, le cas échéant, les services annexes demandés par les familles, comme la cantine, la garderie, etc...

Le Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps est un établissement d'enseignement privé payant. Les tarifs et les prix sont publiés sur la page web du lycée. Ils sont également disponibles auprès du service administratif. Par conséquent, l'inscription et la scolarité des élèves au Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps sont sujettes, sans aucune réserve, aux règles suivantes :

1. Inscription – réinscription

Des **droits de première inscription** sont demandés à l'entrée de l'élève au Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps. Ils sont fixes quel que soit la date d'arrivée.

Les parents ou tuteurs légaux de l'enfant qui s'inscrit devront déposer sur la plateforme en ligne, les documents selon la procédure publiée sur la plateforme EDUKA.

La demande d'inscription (ou réinscription) et sa validation ne seront définitives que lorsque le service financier aura reçu le paiement des frais d'inscription (ou réinscription). Aucun élève ne sera admis en cours si le dossier n'est pas complet et les frais d'inscription payés.

En dehors des cas énumérés ci-dessous, toutes les familles doivent s'acquitter des droits d'inscription, y compris les boursiers français. A la réception de la notification d'attribution de bourses et au titre des droits d'inscription, l'établissement procédera à leur remboursement.

Le paiement des droits de première inscription ou de réinscription vaut acceptation du présent règlement financier. Ils ne sont pas remboursables.

Les élèves réintégrés (par exemple, après une année d'absence à l'étranger) ainsi que les élèves provenant d'un autre établissement placé sous la pleine responsabilité de la MLF bénéficieront d'une réduction des frais d'inscription et devront s'acquitter du tarif correspondant à une réinscription.



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



2. Droits facturés – nature, périodicité et calcul

2.1. Description des droits facturés

Les parents sont solidairement responsables des paiements des droits dus à l'établissement (sauf avis contraire du juge et sur présentation d'une décision).

Les droits facturés par l'établissement sont les suivants :

- Les droits de scolarité,
- Les droits d'examen,
- La restauration scolaire
- La garderie
- Le transport scolaire
- Les sorties et voyages scolaires
- D'autres frais annexes peuvent être facturés comme : la location de casiers, les livres numériques, activités extrascolaires, les badges...

Les tarifs sont présentés en annexe de ce document et disponibles sur le site de l'établissement.

Le calendrier des échéances de paiement ainsi que les tarifs sont révisés annuellement par le Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps et sont publiés sur le site web ou consultation en Annexe I.

2.2. Droits de scolarité et périodicité de la facturation

Les droits de scolarité sont annuels. À ce titre, ils sont dus au premier jour de la rentrée des classes en septembre.

Pour des raisons pratiques, le paiement est divisé en dix périodes (sauf dans des cas exceptionnels de paiement annuel).

Les familles souhaitant effectuer le paiement annuel devront faire la demande par courrier électronique à facturation@mifalicante.org et en acquitter l'intégralité sur le compte de l'établissement au plus tard le 15 septembre."

Les familles dont l'enfant intègre ou quitte définitivement le Lycée français international d'Alicante dans le courant de l'année scolaire doivent payer le mois d'intégration ou d'abandon, ce mois étant dû dans sa totalité.

Les droits annexes interviennent lors de la prestation de service et sont ajoutés à la période correspondante.

Pour le calcul des factures en cas d'arrivée ou départ définitif en cours de trimestre, voir au *chapitre 4 - Remises et réductions*.

réseau mifmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 |



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



A noter que dans le cas de mobilités internationales individuelles (non pilotées par l'établissement), afin de garantir la place de l'élève au sein du Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps, la direction du LFIA se réserve le droit d'appliquer des frais de réservation

2.3. Droits de demi-pension

Les élèves souhaitant déjeuner au restaurant scolaire du Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps, doivent s'inscrire au moment de la saisie en ligne via l'application EDUKA.

Le service de demi-pension s'établit par période et est forfaitaire même si le service n'est pas utilisé tous les jours. La facturation de la demi-pension est forfaitaire : le paiement est mensuel.

Les changements de régime de demi-pension (DP 4 jours uniquement pour le primaire, DP 5 jours, externe surveillé, externe) sont autorisés de manière bimestrielle le 1^{er} novembre, le 1^{er} janvier, le 1^{er} mars et le 1^{er} mai de l'année scolaire en adressant une demande aux secrétariats concernés. Le régime choisi l'est pour le bimestre entier.

Une remise partielle pourra être accordée pour les frais de demi-pension en cas d'absence supérieure à un mois dans un même bimestre (vacances scolaires exclues) ou justifiée pour une raison majeure dont la direction du lycée reste seule juge.

Les élèves de 1^{ère} et de terminales qui en formulent la demande, auprès de la vie scolaire avant le 15 mai, pourront, par exception, être exonérés des frais de demi-pension relatifs au mois de juin. Passé ce délai, aucune modification ni aucune demande supplémentaire ne pourra être prise en considération

2.4. Examens

➤ Diplôme National du Brevet (3^{ème}), Épreuves anticipées(1^{ère}), Baccalauréat (Tle)

L'inscription à certains examens, *diplôme national du brevet, épreuves anticipées en 1^{ère} et évaluations finales du baccalauréat en Terminale*, entraîne le paiement de frais auprès de l'Etat français.

L'établissement organisateur des examens fixe chaque année le montant dû pour chaque épreuve. Ce montant sera facturé aux familles au cours du second semestre, en fonction de la date de publication des tarifs.

Les frais d'inscription aux examens Brevet, EAF et Baccalauréat ne sont pas remboursables.

➤ Certification linguistique

Le coût d'une certification linguistique en anglais (Cambridge/Linguaskill), en français (DELFDALF) et en espagnol (DELE) est inclus dans la scolarité de l'élève. Le passage de certifications supplémentaires donne lieu à facturation spécifique.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 |



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



- **DELE (espagnol)** : Les élèves intéressés doivent s'inscrire et régler les frais d'inscription en ligne sur le site de l'Institut Cervantes. L'établissement remboursera les frais acquittés, sur présentation d'un justificatif d'inscription, de paiement et d'une attestation de présence aux épreuves écrites et orales.
- **DELFDALF (français)** : Pour les élèves souhaitant présenter le DELFDALF, l'établissement prendra en charge les droits d'inscription.
- **CAMBRIDGE (anglais)** : Pour les élèves souhaitant présenter les certifications d'anglais, l'établissement prendra en charge les droits d'inscription.

ATTENTION : En cas de non-présentation du candidat à la date prévue de l'examen et de réinscription ultérieure, le coût total de cette seconde inscription sera intégralement à la charge de la famille.

2.5 Garderie et services annexes

Un service de garderie est proposé aux élèves et aux familles du Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps. La garderie, tout comme les services annexes sont optionnels et payants.

Les frais de garderie seront payés mensuellement et ne sont pas remboursables. Toute modification de l'inscription devra être formulée préalablement auprès du secrétariat compétent, avant le début du mois pour lequel la désinscription est sollicitée. Une fois le mois entamé, aucune demande de désinscription à ce service ne pourra être acceptée.

Dans le cas où un élève utiliserait le service de garderie sans y être préalablement inscrit, ou en raison d'un retard lors de sa prise en charge, la facturation du service sera effectuée conformément au tarif de garderie exceptionnelle en vigueur, que ce soit pour le service du matin et/ou de l'après-midi.

Les frais de **casiers** seront payés par un prélèvement unique au 1er semestre de l'année scolaire.

En cas de perte de l'**identification scolaire (badge)**, et sur demande préalable par courrier électronique adressé au Secrétariat du Secondaire (Vie Scolaire), une nouvelle identification sera délivrée à l'élève. Le coût de son remplacement sera ultérieurement facturé à la famille.

Les frais de **voyages scolaires** (avec nuitées) sont à la charge des familles et sont prélevés selon les modalités prévues dans la charte des voyages.

Les familles devront être à jour dans le règlement des frais de scolarité, y compris le paiement du mois précédant la réalisation du voyage. À défaut, l'élève ne pourra pas participer aux voyages

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 |



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



scolaires organisés par l'établissement. De même, tout montant préalablement versé à titre de réservation sera affecté au règlement des sommes restant dues au titre des frais scolaires.

Les **supports documentaires** (livres, cd, revues, etc.) prêtés par le CDI ou BCD et non rendus dans le délai fixé par le service seront à la charge des familles et prélevés après information aux familles, au coût réel du matériel.

2.6. Transport scolaire :

Le transport scolaire est géré par l'établissement ; l'ouverture des différentes lignes dépend chaque année du nombre de familles inscrites. Ce service ne sera organisé que si les dépenses et les recettes sont équilibrées.

L'inscription au transport scolaire est annuelle ; ce service est forfaitaire en fonction de l'option choisie (aller simple, aller-retour ou retour simple). Les tarifs fixés pour chaque ligne de bus seront communiqués aux familles au moment de l'inscription. Le paiement s'effectue mensuellement.

En cas de force majeure dûment justifiée (par exemple, un déménagement), le Lycée pourra autoriser le retrait d'un élève du service de transport en cours d'année scolaire.

2.7. Activités périscolaires :

Les activités périscolaires sont confiées par le Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps à la société MUNDOSPORT (convention). Cette dernière assure l'organisation des activités et se charge de recevoir le paiement des familles.

Une information détaillée sur les activités mises en place est fournie aux familles au début de chaque année scolaire.

2.8. Prise en charge par une entreprise ou un autre tiers

Attention ! En principe, l'établissement ne peut pas facturer aux entreprises. De façon exceptionnelle, les factures pourront être adressées à des tiers après la signature entre les différentes parties, des formulaires que le secrétariat d'intendance fournira aux intéressés.

2.9. Matériel scolaire

Pour tous les élèves du lycée, les manuels scolaires sont à la charge des familles. L'établissement procure les fournitures scolaires aux classes du primaire et les remet aux élèves. Les manuels scolaires ne peuvent en aucun cas être considérés comme des fournitures scolaires.

2.10 Détériorations des biens et pertes

Les familles sont tenues pour responsables des dommages causés par leurs enfants et pourront, le cas échéant, être facturées afin de procéder au remboursement des frais engendrés par ces dommages



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



3. Mode de paiement – retard dans les paiements

3.1. Les moyens de paiement proposés par l'établissement

Le paiement des frais s'effectue **obligatoirement par prélèvement automatique**. Les familles doivent donc **impérativement** fournir les coordonnées bancaires. Dans le cas contraire, l'établissement se réserve le droit d'appliquer des frais supplémentaires de 30€ au titre de la gestion.

Sur demande, et après acceptation expresse de la part du Lycée Français International d'Alicante Pierre Deschamps, il est possible de solliciter le règlement des différentes cotisations en un seul paiement annuel par virement bancaire.

À la demande de la famille et sous réserve de l'acceptation expresse du LFIA, il sera également possible de demander le règlement annuel, en un seul versement par virement bancaire, des frais de scolarité ainsi que du service de restauration.

Toutefois, et indépendamment de la modalité de paiement choisie, les familles devront obligatoirement fournir un mandat de prélèvement bancaire valide pour la gestion des éventuelles dépenses additionnelles (tels que tickets, sorties, voyages ou tout autre service complémentaire)

L'avis de paiement mensuel ne sera pas envoyé à la famille mais mis à disposition du responsable ayant la qualité de payeur sur le portail Eduka :

<http://mlfespagne.eduka.school/>

Toute demande de changement de numéro de compte ou toute autre situation ayant des conséquences sur le paiement de la scolarité devra être obligatoirement communiquée au service financier à l'adresse électronique suivante : facturation@mlfalicante.org

3.2. Les échéances de paiement

Rappel : les droits annuels de scolarité sont dus au premier jour de l'année scolaire, en septembre.

Calendrier indicatif des prélèvements mensuels :

De septembre à juin : entre le 1er et le 10 du mois en cours

3.3. Les impayés

L'accès au service d'enseignement est subordonné au règlement des frais dus à l'établissement au titre des droits d'inscription, frais de scolarité, droits d'examen, etc.

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 |



Lycée français
international
d'Alicante
Pierre Deschamps



Aucune somme ne pourra être affectée pour payer les droits d'inscription, voyages scolaires ou autres prestations annexes, alors que des sommes restent dues à l'établissement.

En cas de rejet du prélèvement bancaire, le lycée enverra un avis d'impayé par courriel et **les frais seront majorés de 30€ (trente euros)**. La dette devra alors être payée par carte bancaire ou par virement à la date indiquée.

Passé ce délai, l'établissement procède à un recouvrement amiable par courrier, fixant un terme au-delà duquel un recouvrement contentieux sera engagé par l'intermédiaire d'un avocat et dont les frais pourront être répercutés auprès des familles concernées.

L'absence de régularisation avant la fin du trimestre peut entraîner une exclusion temporaire de l'élève.

De même, la réinscription de chaque élève (et, le cas échéant, de ses frères et sœurs) n'est validée que si la totalité des sommes dues par la famille est réglée au plus tard à la fin de l'année scolaire. L'établissement se réserve la possibilité d'exiger des avances sur frais aux familles qui n'auront pas acquitté les sommes dues aux échéances prévues au cours de l'année scolaire précédente.

4. Remises et réductions

4.1. Arrivée ou départ en cours d'année

- Les frais de scolarité s'entendent comme des forfaits annuels.
- Dans le cas d'une arrivée ou d'un départ définitif de l'établissement en cours d'année, les frais de scolarité et de demi-pension seront calculés au mois (tout mois commencé est dû).
- Pour une nouvelle inscription : elle ne pourra être définitive que si l'enfant est effectivement présent à la rentrée de septembre de l'année scolaire. Ensuite, l'inscription ne sera possible qu'en fonction des places disponibles dans l'établissement.

4.2. Abattement pour famille nombreuse

La présence simultanée dans l'établissement de frères et sœurs ouvre droit aux remises suivantes sur les frais de scolarité :

Le responsable ayant la qualité de payeur qui a la charge des frais de scolarité de trois enfants ou plus de la même unité familiale (livret de famille) bénéficie des abattements suivants :

- 30% de réduction sur les frais de scolarité pour le troisième enfant (applicable sur le plus jeune enfant)
- 50% de réduction sur les frais de scolarité pour le quatrième enfant et les suivants (applicable sur le plus jeune enfant).

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938 |

De même, les frères et sœurs s'inscrivant au lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps et qui ont déjà un aîné inscrit et présent au lycée l'année précédente, paieront le tarif correspondant à la réinscription, et non à celui de l'inscription.

4.3. Autres

En cas d'accident, maladie grave ou événements familiaux graves qui compromettent la scolarisation de l'élève, les familles peuvent demander une réduction par écrit. Uniquement dans ce cas et en fonction des justificatifs produits par la famille, la direction du lycée pourra décider si une réduction est accordée.

5. Information concernant les Bourses

5.1. Les bourses scolaires

Les élèves de nationalité française immatriculés au Consulat de France à Madrid peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de bourses scolaires. La section consulaire, via son site internet : il diffuse toutes les informations relatives aux conditions d'attribution, calendriers de dépôt des dossiers, démarches à effectuer, et met à la disposition des familles les formulaires et autres informations nécessaires pour la constitution de leur dossier.

Le Consulat instruit les dossiers de demande de bourse.

Les bourses peuvent couvrir, dans leur totalité ou partiellement, les frais facturés par l'établissement au titre de la scolarité et des droits de première inscription. Par ailleurs, les familles peuvent bénéficier d'une bourse pour l'achat des manuels et fournitures scolaires (entretien), pour le transport et pour les frais de demi-pension engagés auprès du prestataire de restauration.

- Application des bourses scolaires sur frais de scolarité, de demi-pension et de droits de première inscription et de réinscription :
la facture mensuelle tient compte des montants attribués à chaque enfant pour la période concernée.
- Fonctionnement du reversement des bourses scolaires au titre de l'entretien (manuels et fournitures scolaires) :
cette aide fait l'objet de versements directs par virement sur le compte du demandeur de bourse concerné. Les versements relatifs à la 1^{ère} Commission ont lieu avant les congés de Noël et ceux relatifs à la 2^{ème} Commission et aux dossiers traités en hors Commission ont lieu avant la fin du 3^{ème} trimestre scolaire.

Dans tous les cas, les familles attributaires de bourses doivent fournir à l'établissement des coordonnées bancaires au nom du demandeur de la bourse.

5.2. Application des bourses par le Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps

Le Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps agissant en tant qu'intermédiaire financier, ne peut appliquer une bourse qu'après réception de la notification officielle du Consulat. Ces notifications ont lieu deux fois par an, à savoir dans le courant de l'été pour les demandes de bourses et de prises en charge présentées au mois de janvier de cette même année (« Premier Conseil consulaire de bourses » ou CCB1) et pendant la période des congés de Noël pour les demandes tardives, les demandes de révision et les demandes de prise en charge des élèves nouvellement entrés au Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps.

Dans le cas d'une bourse obtenue en 1er Conseil, la facture du premier trimestre reflètera l'application des aides citées ci-dessus.

Dans le cas d'une bourse obtenue en 2ème Conseil, l'établissement est tenu de facturer les frais du premier trimestre dans leur intégralité et ne procèdera à la régularisation à titre rétroactif des factures émises qu'après réception de la notification officielle de l'attribution, de la variation (à la hausse ou à la baisse) de la bourse.

6. Caisse de Solidarité

La Caisse de Solidarité a pour vocation de venir en aide aux familles traversant une difficulté ponctuelle lors de l'organisation d'un voyage scolaire ou tout autre activité. Elle s'adresse à tous les parents du lycée sans distinction. Les demandes sont présentées à titre individuel auprès de l'Intendance. Elles sont ensuite examinées en commission.

Le Proviseur,

Christophe GALLAIS

Le directeur Administratif et Financier,

Abdelwahed MALIKI

Le Directeur Régional Administratif et financier,

Kerwin Spire

SPIRE
KERWIN -
Z3447407
B

Firmado
digitalmente por
SPIRE KERWIN -
Z3447407
Fecha: 2026.03.03
15:31:12 +01'00'



Lycée français
International
d'Alicante
Pierre Deschamps

TARIFS SCOLAIRES - TARIFAS ESCOLARES 2026-2027

INSCRIPTION MATRÍCULA	1ER INSCRIPTION / PRIMERA MATRÍCULA	Tarif annuel	Tarif Mensuel
	Maternelle	721 €	
	Elémentaire - Collège - Lycée	1 133 €	
	RÉINSCRIPTION / RENOVACIÓN MATRÍCULA		
	Réinscription tous les niveaux	371 €	

SCOLARITÉ ESCOLARIDAD	SCOLARITÉ / ESCOLARIDAD	Tarif annuel	Tarif Mensuel
	Maternelle	6 520 €	652,00 €
	Elémentaire	6 520 €	652,00 €
	Collège	7 323 €	732,30 €
	Lycée	7 869 €	786,90 €

DEMI-PENSION COMEDOR	CANTINE	Tarif annuel	Tarif Mensuel
	Demi-pension 4 jours (maternelle-élémentaire)	1 370 €	137 €
	Demi-pension 5 jours	1 590 €	159 €
	Externe surveillé (Collège-Lycée)	300 €	30 €
	Ticket cantine (unité/jour)		11 €

TRANSPORT TRANSPORTE	TRANSPORT SCOLAIRE	Tarif annuel	Tarif Mensuel
	ZONA 1 - ALICANTE		
	2 voyages (aller/retour)	2 400 €	240 €
	1 voyage (aller ou retour)	1 800 €	180 €

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger





Lycée français
International
d'Alicante
Pierre Deschamps

GARDERIES / GUARDERÍA	GARDERIES	Tarif annuel	Tarif Mensuel
	GARDERIE MATIN		
	Maternelle (7h30-8h20) / Primaire (7h30-8h00)	170 €	17 €
	GARDERIE SOIR		
	(15h30-17h) o (17h-18h)	390 €	39 €
	GARDERIE 1 JOUR/SEMAINE		
	(15h30-17h) o (17h-18h)	200 €	20 €
	Ticket garderie (unité matin ou soir)		11 €

AUTRES	Tarif annuel	Tarif
BADGE (unité)		5 €
CASIER	30 €	

réseau mlfmonde

Lycée français international d'Alicante Pierre Deschamps
Établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale
Camino de Marco, 21 03560 El Campello Espagne
Tél. : (34) 965 262 508 | Fax : (34) 965 659 938



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

